

**Objet : ÉLABORATION DU PROGRAMME *TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE*  
(420.B0)**

**Résolution : \_\_\_\_\_**

**Réunion du :** Conseil d'administration :  Comité exécutif :  Commission des études :

**Pour : Information**

**Pour : Décision**

**Document(s) annexé(s) :**

- Document de cohérence du programme *Techniques de l'informatique* (420.B0)
- Formulaire des consultations pour l'élaboration du programme de *Techniques de l'informatique* (420.B0)

**Exposé du dossier :**

La cohérence du programme *Techniques de l'informatique* (420.B0) a été élaborée à la suite des travaux ministériels visant à actualiser le programme qui n'avait pas été mis à jour au Ministère depuis 2000. Le Ministère avait transmis un *Projet de formation* en 2015 et, avec ce document sous la main, un comité d'élaboration s'est formé à l'hiver 2017 pour amorcer les travaux concernant l'élaboration du nouveau programme. Le devis officiel du programme a été reçu le 5 juin 2017 et les travaux du comité se sont donc poursuivis cet automne 2017 avec ce document.

L'élaboration du document de cohérence annexé s'est appuyée sur les particularités du nouveau devis ministériel et sur la vision de différentes instances : le département, le comité d'élaboration, le comité de programme et la régie pédagogique. On constate, à l'étude du document de cohérence, que le programme se structure autour d'une formation commune prédominante dans le domaine du développement d'applications et de deux courtes spécialisations en fin de cheminement.

Éric St-Jean, directeur adjoint des études  
Présenté par

7 décembre 2017  
Date

**Projet de résolution :**

**ATTENDU** les travaux effectués par le comité d'élaboration;

**ATTENDU** les travaux de concertation réalisés avec les enseignantes et les enseignants des départements associés au programme;

**ATTENDU** la consultation des enseignantes et des enseignants du département d'informatique de même que leur approbation signifiée à l'unanimité lors de la réunion tenue le 15 novembre 2017;

**ATTENDU** la consultation des membres du comité de programme, de même que leur approbation signifiée à l'unanimité lors de la réunion tenue le 22 novembre 2017;

**ATTENDU** l'étude détaillée du document ci-joint par la régie pédagogique;

***Il est proposé :***

**Que la commission des études donne un avis favorable au conseil d'administration quant à l'adoption de la cohérence du programme *Techniques de l'informatique (420.B0)*, telle que décrite dans le document déposé.**

*Proposé par :* \_\_\_\_\_

*Et*

*Appuyé par :* \_\_\_\_\_